

Annexe de l'arrêté actualisant l'annexe 3 de l'arrêté du 24 octobre 2003 portant admission sur le territoire français de matériels de base des essences forestières

VERGERS A GRAINES NOUVELLEMENT ADMIS EN CATÉGORIE QUALIFIÉE ET INSCRITS À L'ANNEXE 3 DU REGISTRE DES MATERIELS DE BASE

Espèce		Type de matériel de base	Fins	Verger à graines admis		Origine		Localisation		Caractéristiques du matériel de base				
Nom botanique (latin)	Nom commun (français)			Nom du matériel de base	Référence du matériel de base	Indigène	Origine des composants	Commune	Dépt.	Identification parcellaire	Nombre et nature des composants	Nombre de plants	Age	Surface (ha)
<i>Pinus pinaster</i> Ait	Pin maritime	Verger de parents de familles	Forestières	Picard-LC2	PPA-VG-010	Non	46 clones d'origine landaise (utilisés comme mères) sélectionnés en Aquitaine sur tests de descendance et 22 clones d'origine corse (utilisés comme pères) sélectionnés dans 2 provenances corses et un peuplement artificiel d'origine corse installé à Devinas.	Saint-Laurent-Médoc (site de production et de récolte des semences)	33	Forêt domaniale de St-Laurent-Médoc, parcelle 12	46 clones landais mères et 22 clones corses pères, dont 15 installés sur le site du Domaine de Sivaillan à Moulis en Médoc (33) et 7 installés sur le site du Domaine de l'Hermitage à Cestas (33) - Pollinisation artificielle avec un lot de pollen représentatif	3171 plants	2006 (4 ans)	15
<i>Pinus pinaster</i> Ait	Pin maritime	Verger à graines de clones	Forestières	Beychac-VF3	PPA-VG-011	Oui	47 clones d'origine landaise sélectionnés sur tests de descendance	Beychac et Caillau	33	Forêt de Font-Martin : parcelles G 345 e,f,g	47 clones	3676 plants	2002-2003 (7 et 8 ans)	15,5